

# Genre et vie politique en RDC. L'émergence du leadership féminin aux prises avec les logiques de « domination masculine »

Dieu-merci Aksanti Cirhibuka

*Faculté des sciences sociales, politiques et administratives*

*Département de Sociologie, Université Officielle de Bukavu/RDCongo*

*Email : [aksantidieumerci@gmail.com](mailto:aksantidieumerci@gmail.com) et [aksanti-cirhibuka@univofbukavu.org](mailto:aksanti-cirhibuka@univofbukavu.org)*

## Résumé

*Ce papier analyse la place et le rôle de la femme dans la vie politique et sociale en République démocratique du Congo. Les réflexions posées reposent sur le postulat selon lequel la participation des hommes et des femmes à la vie publique est une condition nécessaire à la fois pour la croissance économique et que le progrès social. Ainsi, en prolongeant le débat sur les perspectives inhérentes à la nécessité de la prise en compte effective des atouts des femmes au sein des sphères décisionnelles, cet article débouche sur deux tendances diamétralement opposées. La première tendance perçoit le leadership féminin comme une menace à l'ordre masculin dominant. Cette tendance laisse émerger des oppositions représentatives entre deux rôles inconciliables : l'incohérence sociale et le risque pour l'organisation sociale. Par contre, la deuxième tendance soutient qu'une représentativité plus équilibrée entre les femmes et les hommes est essentielle pour une meilleure gouvernance de la société.*

**Keywords :** Genre, politique, leadership, participation, gouvernance.

## Abstract

*This paper analyzes the place and role of women in political and social life in the Democratic Republic of the Congo. The reflections are based on the postulate according to which the participation of men and women in public life is a necessary condition for both economic growth and social progress. Thus, by extending the debate on the perspectives inherent in the need for effective consideration of women's assets in decision-making spheres, this article leads to two diametrically opposed trends. The first trend sees female leadership as a threat to the dominant male order. This trend allows representative oppositions to emerge between two irreconcilable roles: social incoherence and the risk for social organization. On the other hand, the second trend maintains that a more balanced representativeness between women and men is essential for better governance of society.*

**Keywords:** Gender, politics, leadership, participation, governance.

## Introduction

La participation à la vie publique constitue la première manifestation du rôle majeur du citoyen. En ces jours, la prise en compte effective des droits de la femme est devenue un enjeu et un défi pour les sociétés modernes qui se veulent démocratiques et respectueuses des vertus sociales les plus cardinales. Cette participation implique une double dimension, l'équité et le leadership (Chakir 2004 :8). Le « leadership » désigne la qualité, la capacité, l'art à conquérir, exercer et conserver la fonction de leader. Il tend à définir une capacité à mener des personnes ou des organisations vers l'atteinte d'objectifs. Désignant les comportements que l'on peut reconnaître à celui qui assure la fonction de « leader », le leadership peut aussi être défini comme « la capacité d'un individu à influencer, à motiver et à rendre les autres capables de contribuer à l'efficacité et au succès des organisations dont ils sont membres. De ce fait, « La participation politique » et « la prise de décision » sont définies comme étant une activité dévolue aux personnes agissant à titre individuel ou en tant que membres d'une collectivité, élues ou nommées à une charge politique ou publique (Sahima 2009 : 24).

## Contexte et position de la problématique

En effet, la question de la place et du rôle des femmes dans la vie politique et sociale de leur pays est au cœur des débats actuels sur le développement. Il a maintes fois été prouvé que la participation des hommes et des femmes à la vie politique et publique, est une condition nécessaire de la croissance économique et du progrès social. Toutefois, force est de constater que dans de nombreux pays du monde, les femmes ne sont pas impliquées autant que les hommes dans la vie politique, économique et sociale de leurs communautés. Elles ne disposent que d'un accès limité à l'éducation, aux ressources économiques et naturelles ainsi qu'aux sphères du pouvoir (Dieu-merci 2014 : 6).

Cependant, la réalité historique est plus instructive à ce sujet. En retraçant l'histoire des femmes, de l'Antiquité à nos jours, il émerge souvent le sentiment que toute évolution de la condition et du statut social de la femme est dépendante de l'image que l'homme a de son homologue féminin (Dieu-merci, Sara 2015 :8). Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les sociétés occidentales accordèrent un traitement favorisant aux hommes mais assujettissant les femmes tant du point de vue du droit que des coutumes et usages traditionnels. En effet, les traditions accordent une importance capitale et particulière au rôle social de la femme au foyer (Pilo 2008 :12). Celle-ci est appelée à se consacrer aux tâches ménagères, à la reproduction et à l'éducation des enfants. Certes, en fonction des civilisations, des religions, des contextes culturels apparaissent des changements dans les manières d'imposer à la femme des devoirs mais, globalement, il s'agit bien d'une histoire des contraintes imposées par les hommes.

Ainsi traditionnellement, les femmes ont été reléguées au second plan, qu'il s'agisse de la discussion des questions relevant de la vie de toute la communauté notamment. De plus fait remarquer l'Organisation Internationale du Travail, que si l'industrialisation permet la féminisation d'un nombre croissant de professions, la diversité des niveaux de développement et des caractéristiques du système économique et social ainsi que des particularités culturelles, les femmes sont encore au bas de l'échelle dans toutes les instances de la vie sociale, le secteur professionnel aussi (OIT 2006 :76)<sup>1</sup>.

Au demeurant, la dévalorisation implicite et la remise en cause de ce rôle de « femme traditionnelle » n'est que récente car l'idée de l'égalité des sexes ne s'impose que récemment. En effet, les femmes ont su bien avant tirer parti de leurs conditions historiques pour s'affranchir des contraintes et différences qui leur sont imposées. On ne saurait dès lors parler d'une évolution continue de la condition féminine vers l'émancipation car son histoire est ponctuée par d'importants mouvements de balance, y compris lors des périodes révolutionnaires (Massez 1991 : 182). Le rôle productif de la femme porte en ces jours un attribut négatif, caractère qui émerge d'une construction invalidante d'un ensemble d'activités accomplies par la femme ; en l'occurrence s'agit-il des fonctions maternelles et domestiques. De toute évidence, la considération sociale des femmes tient à une « coloration locale » déterminée par les interactions avec l'environnement et la culture (Friendman 1960 :60). De plus note Newland (1981 : 111), la division sociale du travail est la plus ancienne de l'histoire humaine et probablement la plus profondément enracinée. Sa justification fondamentale c'est la survie de l'espèce. Si tous les membres d'un groupe venaient à disparaître à l'exception d'un homme et d'une femme, ils auraient intérêt à pouvoir faire à eux tout ce qui était nécessaire à leur survie. De ce fait soutient-il, que le seul moyen d'y parvenir pour un couple dans cette situation était d'instaurer entre les deux sexes une division du travail relativement rigide dépassant largement les différences biologiques. De plus, l'oppression contre la femme est le produit spécifique non des hommes en tant qu'hommes mais des relations sociales entre les deux sexes. Cette inégalité opprimerait également les hommes bien que ces derniers jouissent naturellement d'une position de domination. Ils se verraient eux aussi privés des valeurs et des formes de créativité que la société réserve exclusivement aux femmes ; ceci pour dire que la lutte pour l'émancipation ne peut s'orienter vers l'objectif d'une revanche des femmes, ni se réduire simplement à une lutte contre l'homme, laquelle tendrait à réorganiser la société justement sur des bases opposées. Il s'agirait plutôt d'une lutte contre les rôles et les rapports sociaux, en vertu desquels persiste une distribution inégale des chances de développement personnel lié à des positions inégales dans la société (Alami ; Hourri *et al*, 2001 : 11-12).

1 Cette institution spécialisée des Nations-Unies fait ressortir que dans le secteur professionnel, la situation de la femme est encore moins encourageante au regard de sa position actuelle de subordination qui semble persister. De ce fait, poursuit-elle, il faudrait mettre en œuvre des stratégies qui favoriseront à la longue l'émergence de la femme aux plus hautes sphères décisionnelles, au travail aussi.

Dans les faits, ces inégalités traduisent le seuil de l'effritement et la décadence même de la cohésion sociale perceptible surtout dans le rapport disproportionné entre l'homme et la femme. De ce fait, la conquête de la reconnaissance de la dignité de la femme, timide soit-elle, s'est encreée dans un tournant décisif traduit par la montée en flèche des mouvements féministes. De plus, si l'inégalité des chances est grande dans de nombreux pays de la planète, elle est véritablement stupéfiante dans bien de pays de l'Afrique subsaharienne, la RD Congo notamment. Cependant, le principe de l'égalité entre les sexes est affirmé dans la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme des Nations-Unies adoptée le 10 décembre 1948. Ce principe a été confirmé en 1979 dans la Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, mais également s'agissant de la RDC, dans sa constitution du 18 février 2006 en son article 12. Néanmoins, la distribution sexuelle des rôles est regardée comme une source même de cette discrimination. Bien plus, jusqu'ici, on peut observer que quels qu'aient été les rôles tenus par les femmes, quelque importance essentielle qu'ils aient pu avoir pour l'espèce et pour la société dans laquelle ils étaient vécus, ces rôles ont été regardés par la société non comme négligeables, mais comme seconds par rapport aux rôles tenus par les hommes (Sara et Dieu-merci, 2015 : 11). Sûrement, parce que beaucoup de sociétés sont encore imprégnées des conceptions affirmant la supériorité masculine héritées de la société traditionnelle mais aussi et surtout parce que le pouvoir politique est toujours largement un pouvoir masculin (Sullerot cité par Pilo ; Balemba 2007 : 32).

### **Mouvements féministes comme expression de l'engagement socio-politique des femmes à travers le monde**

Le féminisme est un ensemble de théories et de pratiques fondées sur la croyance de l'égalité des sexes dans les domaines politique, économique, social et culturel. A la base de la position féministe, il y a le fait que les théories antérieures n'ont pas tenu compte de la division sexuelle du travail dans l'analyse des rapports sociaux. Pour certains auteurs féministes (Curie, Beauvoir et Tristan : 1949), il importe de tenir compte de la manière dont les pouvoirs sont partagés au sein de la famille et de la société. Ces théories ont pris naissance à la fin de la seconde guerre mondiale et sont à la base des concepts tels que ; « sexe et développement », « femme et développement », « intégration des femmes au développement », etc.

## **Du militantisme à l'engagement-émancipation des femmes à l'épreuve des crises et des résistances sociales**

Le mouvement féministe connaîtra son apogée vers le milieu des années 1970 avec la création de nombreux «mouvements de libération des femmes» (M.L.F.) et l'activisme parfois exagéré de ces mouvements sur le terrain. Cet activisme peut se comprendre si l'on tient compte des discriminations dont les femmes étaient- et sont toujours- l'objet et du désir légitime que les féministes avaient de renverser la domination masculine. De ce point de vue, le féminisme est un militantisme (Pilo : 2010 : 15). Le féminisme dénonce, met en évidence une absence de droit, une inégalité entre homme et femme que rien ne peut justifier. Le féminisme analyse le monde à partir du statut des femmes, dénonce les injustices qu'elles subissent et propose des solutions pour venir à bout de ce qu'il considère comme un fléau social, une entrave à l'harmonie. C'est un mouvement militant pour l'amélioration et l'extension du rôle et des droits de la femme dans la société. En effet selon une pluralité de recherches qui baignent dans ce courant de pensée, la place des femmes dans la société n'est pas ce qu'elle devrait être. De plus, leur infériorité n'a rien de «naturel», car c'est l'organisation sociale qui en est responsable (Sindjoun ; Luc *et al.* 2000 : 43-46). C'est pourquoi Simone de Beauvoir affirme dans son célèbre ouvrage «le deuxième sexe», qu'« on ne naît pas femme mais on le devient ». Sur le plan scientifique, le féminisme peut dans une certaine mesure être interprété comme un obstacle épistémologique notamment à travers la simplification unidimensionnelle de l'identité et de la réalité sociale d'une part et de la tentation finaliste d'autre part (Balembo, 2016 :17).

Au demeurant, le mouvement féministe exprime son unité doctrinale autour d'un axe principal, la volonté d'égalité entre les sexes formulée comme identité, ressemblance ou analogie, parfois même complémentarité. Malgré ses insuffisances et son militantisme, l'approche féministe apparaît comme une théorie essentielle pour l'analyse et la compréhension de la situation de la femme dans sa relation avec l'homme. De ce fait, l'engagement féministe, plus que l'adhésion à un parti, apparaît comme le mode d'expression politique le plus naturel pour les femmes (Lemarchand : 2018 : 4). Comme s'il s'agissait pour elles du rapport le plus évident, mêlant l'envie et la critique, le désir d'être intégrées à la vie démocratique, d'avoir le même statut que les hommes mais aussi la contestation de l'ordre masculin au pouvoir (Lebras-Chopard 1997 :12). En effet, si le rapport entre les femmes et la politique se traduit encore de nos jours en terme d'exclusion, cet état des choses n'est pas un simple accident de l'histoire- une étourderie des hommes ayant omis de faire participer à la gestion de la chose publique la moitié du genre humain- mais la conséquence, en apparence contradictoire, d'une insertion spécifique mûrement réfléchie et essentielle, dans le dispositif d'ensemble du politique. Qui plus est, le statut assigné à la femme dans la société constitue l'un des

fondements de la construction théorique d'un Etat (Faure 1985 :8). Par le fait même de la persistance des fractures entre l'homme et la femme dans la jouissance des droits et l'accomplissement des devoirs, l'on note de par le monde une émergence fulgurante de plusieurs mouvements féministes qui mettent en première position de leur lutte l'intégration de la femme dans toutes les sphères décisionnelles des nations. Ainsi, de l'Europe en Amérique et de l'Asie en Afrique en passant par l'Océanie, ces mouvements féministes influencent de manière considérable les différentes législations tant nationales qu'internationales. Ils ont même été à la base de l'initiative et du vote de plusieurs autres législations au plan national qu'international (Aminata 1997 :11). Les militantes et militants féministes jouent sur deux registres contradictoires, celui de l'altérité féminine d'un statut d'exclues constituant une force critique, mais aussi celui de l'identité avec les hommes et avec les promesses intégratrices. Ainsi, le féminisme, marqué par cette ambivalence constitutive, est par ailleurs divisé politiquement. La neutralité prévue par le statut des associations féministes est concrètement impraticable. Dépassant enfin largement un programme réparateur des injustices dont les femmes sont victimes, les mouvements féministes se posent comme des partis ayant une vocation généraliste. Leurs programmes envisagent ce que pourraient être les apports spécifiques des femmes dans la vie politique : contre la misère et la guerre, contre les fléaux sociaux, puis, dans les années trente, pour une politique propre à l'« image des maisons que les ménagères savent tenir. Ce projet altruiste, valorisant pour les femmes, car il se présente comme une alternative à la mauvaise gestion masculine, a finalement d'original à dire vrai, que son caractère féminin autoproclamé (Armelle 1997 :47). Ainsi dit, trois arguments sont possibles en faveur d'une large représentation des femmes aux instances décisionnelles selon Helga Hernès (1996 :110). Le premier argument se fonde sur *l'équité*. En effet, les femmes veulent être actrices politiques et participer ainsi à la prise des décisions au même pied d'égalité que les hommes. C'est donc une revendication d'un droit démocratiquement reconnu. Le second argument part de l'idée que les femmes ont d'autres ressources et d'autres expériences qu'ont les hommes et qu'on peut capitaliser en politique. Hommes et femmes sont complémentaires. Ils ont beaucoup à gagner en coopérant, en agissant en synergie. Enfin, le dernier argument est que les hommes et les femmes ont des intérêts différents et souvent opposés. Les femmes de ces jours veulent aller à contre-courant de l'ordre patriarcal. De plus en plus nombreuses recherches sur le féminisme mettent en évidence des limites d'une politique qui, tout en militant en faveur de l'égalité, exclut les hommes et ne tient pas compte du contexte institutionnel global dans lequel s'inscrit cette politique. Dans le domaine du développement, la subordination des femmes était reconnue comme un handicap sérieux, au regard de leur contribution non négligeable à la production des richesses. De multiples efforts ont été mis en œuvre pour aider les femmes à s'émanciper. Le but était de les intégrer au développement pour qu'elles en tirent profit. L'hypothèse à la base de ce concept était qu'avec plus de ressources et l'apprentissage de nouvelles technologies, les femmes produiraient plus de biens et de

services et qu'elles et leurs familles en tireraient plus de bénéfices. La mise en application de ce projet a montré de sérieuses limites car ces projets marginalisaient les hommes sans régler la question de la subordination des femmes. Somme toute, le féminisme malgré ses limites, est une théorie et un courant idéologique débouchant sur des pratiques qui permettent de comprendre l'itinéraire de la situation de la femme d'une part et de sa volonté de changer la domination masculine (Jacquet 1995 :28).

## **Facteurs et/ou déterminants de la participation politique des femmes congolaises**

La femme de la République Démocratique du Congo n'est pas du reste. Engagée dans une lutte pour son émancipation totale, la femme congolaise est au cœur des débats et tractations quant à ce qui est de la reconnaissance de ses droits en tant que citoyenne à part entière. Dès lors pouvons-nous l'affirmer, que les efforts pour l'émancipation de la femme et surtout pour sa pleine participation aux efforts de développement et de la gouvernance du pays ne datent pas d'aujourd'hui. Après avoir adhéré à plusieurs initiatives internationales, la République Démocratique du Congo a entrepris des réformes législatives et institutionnelles tendant à promouvoir la participation de la femme congolaise dans les instances de décision et de gouvernance. Une des manifestations les plus illustratives de cette prise de conscience partout au pays est la création d'une kyrielle d'organisations féminines qui développent en leur sein des programmes insistant sur la nécessité d'intégration de la femme dans toutes les instances décisionnelles en vue de son effective participation politique. De plus, un ministère chargé des questions féminines et de l'enfance est désormais opérationnel dans toutes les équipes gouvernementales mises en place il y a plus de trois décennies déjà. La femme constitue une composante très considérable de la société congolaise ; au moins 52% de la population est composé des femmes. Hélas, après tous les efforts consentis pour faire participer les femmes aux sphères de prise des décisions, la gestion et le règlement des conflits, les réponses apportées jusqu'alors sont apparues moins efficaces par manque d'une part d'une politique concertée sur la question, et de l'autre part à la suite du déficit de communication et d'échange, du faible niveau de collaboration entre les femmes politiques, les leaders d'opinions et les femmes de la base mais également du manque de la volonté politique de la part des décideurs et acteurs politiques d'impliquer les femmes dans la vie publique surtout dans le processus de construction et de consolidation de la paix après des années de guerres que le pays a connues. Les trois dernières expériences des élections de 2006, de novembre 2011 et décembre 2018, ont produit des résultats moins satisfaisants car les femmes sont représentées à l'échelle nationale à 10% au point que celles-ci semblent diluées dans la grande représentation masculine au niveau national

(REFAMP<sup>2</sup> 2013 :18 ; Faïda 2016 :15 ; Caucus des femmes pour la paix 2019 :11).

De nombreux facteurs empêchent les femmes d'exercer leurs droits politiques et civiques à l'échelle nationale et locale. La construction sociale des sexes et les pratiques de socialisation, contribuent à maintenir les femmes écartées des sphères du pouvoir et du processus de prise de décision politique, limitant leur implication dans la vie citoyenne et sociale du pays. En dépit de la mise en place de certaines mesures en faveur d'une représentativité accrue des femmes au sein des institutions, celles-ci restent largement absentes au sein des partis politiques qui, à leur tour, n'ont pas développé une socialisation politique en faveur de la promotion du genre et la plupart des femmes n'ont pas encore une culture politique qui puisse leur permettre d'avoir un intérêt significatif pour la politique (Afejuco 2018 :16). En outre, le manque d'autonomie financière des femmes et leur accès restreint aux moyens de production notamment à la terre, limitent sévèrement leur implication dans la vie politique et citoyenne au pays.

## **Enjeux et défis de l'intégration sociale de la femme en RDC**

### *Image de la femme dans le mariage et dans la famille en Afrique Noire*

Dans la culture africaine, fondée sur l'organisation sociale clanique et lignatique, le groupe représente tout pour l'individu et le groupe prévaut sur l'individu. Dans ce système, l'expérience, le prestige des anciens, le consensus collectif sont à la base des décisions; le pouvoir dans la famille et dans le village appartient toujours aux hommes qui, du reste assument, dans la division du travail et des rôles sociaux, les responsabilités plus adaptées et socialement plus prestigieuses que la femme. Mais cela ne diminue à rien l'importance de celle-ci en Afrique noire. En effet, pour la culture négro-africaine, la femme est dépositaire de la vie, source de la fécondité humaine et de la force du groupe social (Bakenga 2014 :25).

2 Selon ce réseau de femmes africaines ministres et parlementaires, dans son rapport global sur la consultation nationale entre les femmes politiques et la société civile, la participation de la femme congolaise à la prise des décisions, à la gestion et au règlement des conflits est une problématique qui doit interpeller tout le monde surtout toutes les organisations féminines qui militent pour les droits de la femme surtout en ce qui concerne ses droits politiques et civiques mais aussi à l'application stricte de la résolution 1325 adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur « femmes, paix et sécurité » adoptée le 31 octobre 2000. Cette résolution demande instamment aux États membres et signataires de faire en sorte que les femmes soient représentées à tous les niveaux de prise de décision mais aussi dans la gestion et le règlement des différends.

## **Symbolique du pouvoir et répartition des capitaux : la justice distributive face à la persistance des inégalités sociales**

Il convient de noter que le mode de répartition dans la prise des décisions dans divers domaines de la vie quotidienne se révèle néanmoins limité pour appréhender des dimensions moins directes et manifestes du pouvoir. Ainsi dit, French et Raven (1968 :16) ont élaboré une typologie qui intègre des bases matérielles et symboliques du pouvoir. Il s'agit en l'occurrence de six types de ressources qui forment la base du pouvoir des partenaires sociaux entre autres les récompenses et les gratifications espérées, l'expertise, émanant de la capacité reconnue chez l'autre à être plus compétent que soi dans un domaine précis de la vie, la légitimité, ou les obligations découlant de rôles assignés par les normes sociales, l'identification à l'autre, l'attraction personnelle (traduction approximative du "réfèrent power"), le désir de se conformer à ses attentes, la maîtrise de l'information et la capacité d'influencer l'autre au moyen d'arguments convaincants et enfin la coercition qui intègre la perspective d'une sanction. Ces ressources de pouvoir ne peuvent être mobilisées que si la personne visée par une tentative de pouvoir reconnaît leur valeur. Cela évoque la perspective de l'interactionnisme symbolique, dans laquelle le sens attribué aux actions par les acteurs est essentiel (Cartwright ; Zander 1969 :19)

Une autre dimension, comportementale, du pouvoir évoquée par Blood et Wolfe (1960 :12) concerne la répartition des capitaux. On notera, au passage, que cette définition se rapproche de celle des capitaux de Pierre Bourdieu (1998 :33). Selon cette théorie, les capitaux représentent l'ensemble des ressources et des pouvoirs directement utilisables lorsque des individus ou des institutions entrent en compétition pour un enjeu (par exemple : prestige, revenu). Dès lors, quatre types de capitaux sont distingués : le capital économique (facteurs de production, biens économiques, revenus) le capital culturel (les dispositions et qualifications intellectuelles), le capital social (le réseau de relations), et enfin le capital symbolique (le prestige, la réputation) qui intègre les mécanismes de prise des décisions, conception qui a marqué la recherche en ce domaine. Trois modèles de répartition du pouvoir peuvent être identifiés sous cette perspective à savoir le modèle hiérarchique, qui intègre une double dominance, -masculine et féminine-, le modèle d'autonomie, où chaque acteur décide à sa guise et enfin le modèle synergique, où la plupart des décisions sont prises en commun.

### **Travail et autonomisation de la femme congolaise**

De nombreux engagements internationaux appuient l'autonomisation économique des femmes, notamment le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et une série de conventions relatives à l'égalité des sexes adoptées par l'Organisation Internationale du travail. Depuis

des lustres, le travail occupe une dimension considérable dans la vie humaine. En effet, si la femme congolaise a toujours travaillé, elle l'a fait dans le cadre de son identité féminine et de ses responsabilités y afférentes. Dans cette optique, la femme est d'abord nourricière, celle qui veille au bien-être de la famille d'une manière ou d'une autre. Bien intégrée dans cette fonction féminine au sein de la société traditionnelle, l'on remarque qu'aujourd'hui, dans les différentes régions de la RDC, de plus en plus de femmes luttent pour gagner leur autonomie, et cela aux plans politique, social et économique voire culturel. A cet effet, la question des rapports de genre, des relations entre hommes et femmes devient un élément fondamental dans le choix pour le développement durable du pays. Bon nombre de rapports issus d'organismes nationaux congolais aussi bien qu'internationaux soulignent le fait que les femmes congolaises subissent encore en ces jours toutes sortes de discriminations à tous les niveaux. Certaines dispositions juridiques, dans le code de la famille notamment, limitent la liberté d'action des femmes mariées. Si la tendance actuelle est au rapprochement entre les formes de travail masculin et de travail féminin, ce dernier a amplement varié suivant les époques et les sociétés. Il subsiste le plus souvent une inégalité notable entre les rémunérations perçues par les hommes et les femmes et, parmi les autres formes d'inégalité, des possibilités moindres pour les femmes d'accéder à des postes à responsabilité malgré un principe général de non-discrimination reconnu dans la plupart de législations nationales. Ce principe renforce alors -et de plus- la notion de démocratie moderne qui prend ses racines déjà vers le fin du 18<sup>ème</sup> siècle<sup>3</sup>. En outre, les démocraties modernes entendent protéger la liberté individuelle tout en permettant la décision majoritaire. Elles garantissent les droits politiques individuels conformément au principe de la participation des citoyens aux affaires publiques (droit de suffrage notamment). Elles permettent le multipartisme, institutionnalisent la lutte pacifique pour le pouvoir politique, et tentent de concilier les principes parfois contradictoires d'égalité et de liberté.

Dans un document préparé en vue de la réunion de consultation sur les conditions des femmes de la région des Grands Lacs, du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2005, le ministère de la condition féminine et de la famille de la RDC avait fait état de ces différents types de discrimination qui ont leurs racines aussi bien dans la persistance des mœurs et pratiques traditionnelles défavorables aux femmes que dans la dégradation générale des conditions de vie due à la guerre (Ministère congolais de la famille, femme et enfant 2005 :16). Tout compte fait, à Bukavu, à partir d'une enquête effectuée sur une centaine de femmes travaillant dans les

3 Cette conception moderne de démocratie postule que le collectif doit primer sur l'individuel. En effet, rompant avec l'optique individualiste qui, si elle définit un nouveau mode d'exercice du pouvoir, mettant l'accent sur la protection de l'individu dans la perspective du libéralisme, refuse de s'interroger seulement sur l'origine du pouvoir. Dans une perspective de démocratie directe, Jean-Jacques Rousseau fait de toute forme de collectivité politique la résultante d'un contrat social, par lequel chaque citoyen, se soumettant à la volonté générale incarnée par le corps social dans son ensemble, est plus libre que s'il était isolé face au pouvoir d'un seul, et plus heureux puisque la collectivité favorise nécessairement le bonheur du plus grand nombre.

institutions tant publiques que privées, il se dégage des constats selon lesquels la femme travailleuse connaît moult difficultés inhérentes à la répartition du temps entre les diverses charges ménagères et les obligations professionnelles. Ceci fait que la femme travailleuse fasse l'objet de fréquents reproches de la part de ses supérieurs hiérarchiques. Ces reproches tiennent beaucoup aux absences et retards et conduisent par moment aux admonestations, mises à pieds allant même jusqu'à la perte de l'emploi (Dieu-merci 2014 : 15). Cependant l'investissement dans l'autonomisation économique des femmes est la voie la plus sûre vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et une croissance économique inclusive. Les femmes apportent une contribution énorme à l'économie, que ce soit au sein des entreprises, dans les exploitations agricoles, comme entrepreneuses ou employées, ou par leur travail non rémunéré à la maison, où elles s'occupent de leurs familles. Pourtant, elles restent aussi touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, la discrimination et l'exploitation. La discrimination basée sur le genre condamne souvent les femmes à des emplois précaires et mal rémunérés et ne permet qu'à une faible minorité d'entre elles d'atteindre des postes élevés. Elle restreint également l'accès des femmes aux actifs économiques tels que les terres et les emprunts. Elle limite leur participation à l'élaboration des politiques économiques et sociales. Et enfin, du fait que les femmes se chargent de l'essentiel des tâches ménagères, il ne leur reste souvent que peu de temps pour exploiter de nouvelles perspectives économiques (Onufemme 2013 : 12). Cependant, l'on note que depuis plus une décennie, il ya déjà des avancées significatives dans le Code du travail de 2002 avec l'élimination de l'opposition expresse de l'époux sur le contrat du travail de la femme mariée. Néanmoins, les femmes actives ne sont que 2,8% dans les activités salariées contre 12% pour les hommes. Elles ne représentent que 2% dans les mines, 3% dans l'industrie, 3% dans les services et 8% dans l'entrepreneuriat. Elles sont principalement concentrées dans l'agriculture (70% dans l'agriculture traditionnelle) et dans le secteur informel (60%), notamment le commerce. Ces deux derniers secteurs constituent le cœur de l'économie réelle (Réseau SOS-Torture 2013 : 22). En outre avec des marchés imparfaits, il ressort que les inégalités de pouvoir et de richesse se traduisent en inégalités des chances, source de gaspillage du potentiel productif et d'inefficacité dans l'allocation des ressources (Bourguignon ; François *et al* 2002 : 27-44). En outre, il reste évident que les inégalités économiques et politiques sont liées à un développement institutionnel déficient. Cela constitue une courroie de transmission par laquelle l'injustice influe sur les processus de développement à long terme. Les institutions déterminent les incitations et les contraintes, ainsi que le contexte dans lequel les marchés fonctionnent. Les structures institutionnelles sont l'aboutissement de processus historiques complexes, qui reflètent les intérêts et les luttes d'influence politique de différents individus et groupes du corps social. Replacées dans cette perspective, certaines imperfections du marché de travail peuvent exister non par accident, mais parce qu'elles conduisent à distribuer les revenus ou le pouvoir d'une façon particulière. Dès lors, il s'observe des conflits sociaux au sujet des institutions sociales, et ceux qui disposent du pouvoir seront incités à modeler les institutions à leur profit (OIT :

2018 :45). Tout compte fait, la question de l'autonomisation des femmes congolaises s'est posée en tant que telle dans la seconde moitié des années soixante, après l'indépendance du Congo et les troubles politiques qui ont suivi. Ce processus issu des transformations qui ont affecté la société congolaise avait comme visée la remise en cause des contraintes traditionnelles aussi bien que modernes qui pèsent de manière spécifique ou préférentielle sur les femmes. Ainsi dit, l'autonomie d'un individu se construit sur plusieurs éléments, matériels, mais aussi culturels, juridiques, politiques, etc. L'amélioration de la condition féminine en RD Congo tout comme la lutte pour une véritable émancipation des femmes s'inscrit donc dans nombre de ces dimensions sus-évoquées.

Le travail féminin contribue donc à ce mouvement et même dans une certaine mesure l'enclenche, mais pour cela, il lui faut évoluer dans un contexte y étant globalement favorable. Au contraire, s'il n'existe pas de volonté politique claire de promouvoir les droits de la femme, les lieux où cette dernière participe à la production économique peuvent devenir les lieux de sa possible exploitation. L'exigence d'une plus grande autonomie féminine s'exprime à plusieurs niveaux. D'abord au niveau individuel où un nombre croissant de femmes congolaises apprécie la perspective d'une plus grande liberté de mouvement dans la conduite de leur vie ainsi que dans leurs relations familiales et sociales. Sans oublier les responsabilités qui sont les leurs, elles souhaitent s'épanouir au travers de leur travail.

Au niveau collectif ensuite, de la cellule familiale à la nation au développement desquelles les Congolaises veulent pleinement participer. Et enfin, au niveau international où il apparaît de plus en plus que la défense des droits des femmes intègre clairement celle des droits de l'homme.

Le respect de la féminité manifesté par les sociétés congolaises traditionnelles n'avait pas empêché la subordination effective des femmes. La société coloniale, dans le cadre de ses propres normes, avait juridiquement codifié cette subordination. Il revint au Congo indépendant, par le biais de sa constitution de 1964, de proclamer l'égalité de tous les Congolais devant la loi. La constitution de 1967 qui reprenait ces dispositions déclarait que les femmes étaient désormais électrices et éligibles. Plusieurs mesures prises par les autorités eurent valeur de symbole dans la promotion des femmes et la défense de leurs droits, comme la nomination d'une femme ministre en 1966 ou l'intégration des femmes au sein des forces armées (Rosalie 2014 :16). Dès lors, il semble pertinent, d'une certaine façon, de réarticuler la complémentarité homme/femme brisée par la colonisation qui avait privilégié les hommes dans l'accès à la modernité. En effet, dès 1975, l'année internationale de la femme, il s'amorça l'effort d'insertion des Congolaises dans la plupart des institutions. En ce qui concerne le monde du travail, le plus grand syndicat du pays – l'Union Nationale des Travailleurs Zaïrois – avait créé durant la même période, un bureau chargé des questions féminines. En 1980 fut créé le Secrétariat permanent de la Condition féminine, l'ancêtre de l'actuel ministère de la Condition féminine et Famille. Les femmes congolaises ont trouvé dans ces mesures juridiques et institutionnelles une impulsion pour s'impliquer d'avantage dans la vie de la nation (Rosalie 2016 : 56).

Qui plus est, il reste évident que tout pouvoir inégal conduit à la formation d'institutions qui perpétuent les inégalités de pouvoir, de condition sociale et de richesse -inégalités qui sont généralement préjudiciables aussi pour l'investissement, l'innovation et la prise de risque qui sous-tendent la croissance sur le long terme. De bonnes institutions économiques jouent un rôle fondamental sur le plan de l'équité : pour prospérer, une société doit créer des incitations pour la vaste majorité de la population afin qu'elle investisse et innove (Banque Mondiale 2006 : 27-29). Cependant, il reste indubitable que la notion du « Gender » a maintenant dépassé la signification essentiellement grammaticale qui permettait de classer les substantifs en masculin, féminin ou neutre. On l'utilise désormais comme approche pour cerner les rôles sexuels définis socialement, les attitudes et les valeurs que les communautés ou les sociétés considèrent comme appropriées à un sexe ou à l'autre. L'analyse des rapports sociaux de genre permet de mettre en valeur et d'expliquer le déséquilibre général que l'on peut constater dans les relations entre les hommes et les femmes (Kebe 2012 :28).

## **Les fonctions politiques des femmes congolaises. Le cas de la Province du Sud-Kivu**

### **Les politiques publiques nationales aux prises avec les rapports sociaux de sexe**

L'histoire de la RDC montre qu'avant la colonisation, la problématique des rapports sociaux de sexes ne faisaient pas l'objet de préoccupation au niveau du territoire national. La condition des femmes relevaient essentiellement des coutumes locales en vigueur dans les différents royaumes, empires et groupes ethniques du pays. On note un début de formalisation politique des rapports homme-femme pendant la période coloniale, sous l'influence des modèles occidentaux d'organisation des structures sociales. Il en a découlé un « genre public » fondé sur la culture du colonisateur. Il est important de souligner que les hommes et les femmes n'ont pas eu la même expérience du fait colonial. Pendant toute la période de la colonisation, les femmes sont restées en marge des affaires publiques et de la vie politique et sociale. Le modèle dominant était alors celui de l'épouse et de la mère au foyer, chargée d'assurer la reproduction de la « civilisation ». Alors que les hommes ont eu, dans une certaine mesure, accès à des rôles et emplois, à forte valeur sociale (instruction, emplois salariés), quoique restants inférieurs à ceux occupés par les représentants de la puissance coloniale, l'activité des femmes est souvent restée confinée aux travaux domestiques.

## **Le dilemme de la vie professionnelle de la femme congolaise: entre affranchissement, survie, stabilité et risque de désagrégation du ménage**

Parler de la fonction politique de la femme, c'est aussi introduire les nécessaires préoccupations liées à la vie professionnelle de celle-ci et la survie de sa famille (Nathalie 2005 : 12). Lorsque les femmes sont présentes dans les instances de prise de décisions, le rythme et la cadence des activités, les multiples sollicitations et tournées de sensibilisation pour faire figure d'existence sur la scène politique finissent par avoir raison de leur engagement politique qui forcé du fait de son caractère « anormal » les place devant un dilemme conjugal et social difficile qui souvent trouve solution, fâcheuse du reste, dans la dislocation du ménage (Nathalie 2005 : 17). Certes, Les femmes détiennent des potentialités et un pouvoir inouïs. Cependant, jusqu'en ces jours elles restent encore sous représentées dans les institutions politiques de la RDC.

Au demeurant, plusieurs tentatives des femmes engagées dans la lutte pour leur émancipation en vue du redressement situationnel n'ont pas pu produire des résultats escomptés. Plusieurs raisons sont avancées. Il s'agit entre autres de la persistance des coutumes et pratiques rétrogrades, les considérations identitaires, l'absence des critères ayant trait à l'efficacité et l'efficience dans la nomination et/ou l'élection des femmes par les hommes au pouvoir ou non, la perte du souci de « redevabilité » des femmes une fois élues ou nommées ; pourtant élément indispensable pour les prochains enjeux. De plus, l'analphabétisme empêche les femmes de prendre conscience des problèmes politiques, et évidemment, de s'engager à les résoudre. Ce phénomène tout comme le manque des moyens financiers, entraîne non seulement la dépendance économique de la femme mais également, constitue pour elle, un handicap majeur en politique. Un autre facteur corollaire au précédent et générateur d'inégalités entre l'homme et la femme, reste l'insuffisance de la formation professionnelle, beaucoup plus prononcée chez la femme congolaise. Toutefois, l'analyse de la réalité de terrain laisse entrevoir qu'en dépit de toutes ces raisons ci-haut avancées, il semble évident que même le faible pourcentage des femmes instruites n'est guère mobilisé et utilisé à sa juste valeur comme atout à mobiliser.

## **Représentation de femmes au niveau des gouvernements provinciaux du Sud-Kivu de 2006 à 2019**

Au lendemain des premières élections voulues pluralistes en RDC, il s'est avéré que certaines femmes ont compris la nécessité de s'engager dans la vie politique. Il s'est agi du besoin pressant d'un affranchissement de la domination masculine longtemps normalisée par les pratiques coutumières en vigueur dans plusieurs coins du pays. Le tableau ci-après donne une vue d'ensemble sur les premières tentatives d'insertion et/ou de lutte des femmes en vue de leur participation aux sphères décisionnelles.

**Tableau n°1 sur la représentativité des femmes dans les gouvernements provinciaux issus des élections de 2006 à celles de 2018**

Gouvernements provinciaux depuis les élections de 2006 à celles de 2018		Effectifs		
		Hommes	Femmes	Total
1	Gouvernement CIBALONZA 2006-2008	11	01	12
2	Gouvernement CIRIMWAMI 2008-2010	10	02	12
3	Gouvernement CISHAMBO 2010-2008	06	04	10
4	Gouvernement CISHAMBO III de Mai 2016	06	04	10
5	Gouvernement NYAMUGABO/2018-2019	08	02	10
6	Gouvernement NGWABIDJE de juin 2019 à nos jours	08	02	10

*Source : Services des Archives/Gouvernorat de Province du Sud-Kivu, Juillet 2019*

De ce tableau, il se dégage un constat selon lequel les deux premiers gouvernements provinciaux n'ont pas accordé une attention particulière à la femme. Seuls les deux gouvernements se situant à cheval entre les deux premiers et les deux derniers ont tenté de prendre en compte l'impérieuse nécessité de la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles car outre les 4 femmes nommées ministres, d'autres femmes ont été nommées à la fois au poste de secrétaire exécutif du gouvernement provincial et dans beaucoup de structures techniques des cabinets ministériels. Qui plus est, au niveau de l'Assemblée Provinciale du Sud-Kivu, le tableau est sombre et alarmant. Peu de femmes y siègent pourtant lors de la campagne électorale pour les élections de 2011 et 2018, un nombre croissant de femmes a battu campagne dans la ville de Bukavu et dans toute la Province mais le score de victoire/élection est resté très faible. Les raisons sont multiples notamment le manque du soutien financier et le relâchement des formations politiques au sein desquelles les femmes militent, l'impréparation criante et l'amateurisme de certaines femmes ainsi que le désistement à la dernière minute de plusieurs d'entre elles. D'autres facteurs peuvent expliquer cela notamment l'image négative de la communauté vis-à-vis d'une femme qui s'engage en politique, les prescriptions coutumières qui réglementent l'engagement de la femme dans la vie active au sein de la société. D'une manière sommaire, le tableau suivant donne une vue d'ensemble quant à ce.

**Tableau n°2. Représentativité des femmes selon les circonscriptions électorales du Sud-Kivu.**

N°	Circonscriptions électorales	Nbre total des élus	Hommes	Femmes	% des femmes élues
1	Ville de Bukavu	05	04	01	3,03
2	Kabare	04	04	00	00
3	Mwenga	06	05	01	3,03
4	Shabunda	03	03	00	00
5	Fizi	03	02	01	3,03
6	Idjwi	03	03	00	00
7	Kalehe	04	04	00	00
8	Uvira	05	05	00	00
9	Walungu	03	03	00	00
<b>TOTAL</b>		36	33	03	9,09

*Source : Commission Electorale Nationale Indépendante entre 2006-2011.*

**NB.** Il est à noter que ce tableau reprend aussi le nombre de députés cooptés qui est de 3 chefs coutumiers dont une femme, la *Mwamikazi* de la chefferie de Luhwindja.

En référence à ce tableau, l'on sait déduire que dans le cadre politique congolais, la participation des femmes aux processus politiques en général et au processus électoral en particulier présente encore beaucoup de défis et de problèmes. Le potentiel politique des femmes congolaises reste un capital encore inexploité surtout à cause du manque de soutien aux initiatives et actions féminines de la part de ceux qui détiennent le pouvoir en RDC comme aussi de la communauté internationale fortement impliquée dans le développement social, économique et politique du Congo. S'il est indiscutable que la communauté internationale a accordé beaucoup d'intérêts pour les violences sexuelles qui ont lieu au Congo, il est vrai aussi que cette dimension semble avoir fait oublier un peu tout le reste. Et cela, en dépit de l'adoption d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution du Conseil de Sécurité 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité qui affirme la position indéniable de la femme dans la reconstruction de son pays (Ngoma-Binda ; Mandefu *et al.* 2010 :2)

Comme on le constate, la représentativité des femmes congolaises dans la vie politique et dans les lieux de prise de décision à tous les niveaux reste fortement déficitaire. Les défis auxquels les femmes congolaises étaient confrontées pendant le processus électoral en 2006, n'ont pas changé : la faible participation des femmes comme candidates et le nombre élevé d'électorales analphabètes sont des défis qui se sont imposés dans la période électorale en 2011. Tout compte fait, les femmes engagées ou celles qui militent pour

des postes de décisions se retrouvent pratiquement aussi en face d'un certain nombre de défis et gèrent alors le difficile du compte à deux carrières comme le souligne Rachel Silvera (2004 :33): le désir de fonder une famille et la recherche de l'équilibre dans la vie professionnelle. Dès lors, la gestion de la carrière des femmes, comme toutes les autres carrières, nécessite des compétences, c'est-à-dire la capacité de remplir fidèlement des rôles et des tâches d'une fonction de travail (la compétence étant entendue comme une habileté de gestion et un ensemble structuré de comportements séquentiels accomplis dans le but d'atteindre un objectif et/ou de réaliser un résultat escompté).

Tout récemment, la sortie de la nouvelle équipe gouvernementale dite de « *cohésion nationale* » dans la première moitié du mois de décembre 2014 n'a pas rectifié le tir. Seules sept femmes ont signé leur entrée dans cette équipe dont trois femmes ministres et quatre femmes vice-ministres. Cela a créé, non sans raison, un grand désenchantement et des remous voire des sérieux mécontentements au sein de plusieurs organisations non gouvernementales tant au niveau national que local qui défendent les droits de la femme. Les raisons soulevées de ces remous tirent leur fondement dans le discours du président Joseph KABILA à la clôture des travaux du dialogue sur la cohésion nationale en Septembre 2013 à Kinshasa. Ces assises supposées par les organisateurs comme une rencontre de toutes les forces sociales et politiques du pays, organisées au lendemain des revers subis par l'armée nationale face à une multitude de groupes armés qui écumant l'Est du pays, poursuivaient entre autres objectifs le renforcement de la cohésion nationale, la restauration de l'autorité de l'État et le redressement des conditions de vie de la population ainsi que la lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes. Dans ces assises, les femmes congolaises étaient fortement représentées par le biais des responsables des organisations de défense et de promotion des droits des femmes. De leurs revendications, une promesse, disions-nous, est assortie de ce discours de clôture. Il s'agissait de tenir compte de la femme dans le processus de la reconstruction nationale.

## **Conclusions et nouvelles perspectives**

Cette réflexion qui, nous l'estimons, prolonge le débat sur les perspectives nouvelles inhérentes à la nécessité de la prise en compte effective des atouts des femmes au sein des sphères décisionnelles, débouche sur une constatation, embarrassante du reste. Pour les uns (l'aile dure de la société), les femmes leaders représentent une menace pour l'ordre masculin dominant en laissant émerger des oppositions représentatives entre deux rôles inconciliables, une incohérence sociale et un risque pour l'organisation. Pour les autres, une représentativité plus équilibrée entre les femmes et les hommes leaders est essentielle autant pour les organisations que pour la société tout entière.

Ainsi, malgré la faible représentation des femmes aux différentes sphères de prise de décision, des progrès, bien que minimes, sont enregistrés. Ce qui paraît important, c'est

que les femmes commencent à être présentes dans la quasi-totalité des secteurs et en particulier ceux qui leur étaient traditionnellement fermés. Elles ne sont plus cantonnées seulement dans les secteurs sociaux les plus élémentaires, la famille par exemple.

Cependant, la venue des femmes au sein des instances décisionnelles a évoqué chez plusieurs hommes et certaines femmes de l'incrédulité et du scepticisme ; elle a contribué à nourrir une dichotomie de genre qui renverse le pôle par lequel la domination a longtemps été connue et légitimée. La percée des femmes au sein des hautes sphères organisationnelles serait alors perçue comme étant la solution aux maux causés par une structure pyramidale issue du modèle masculin du leadership.

En définitive, la femme par sa socialisation, sa nature et son éducation donnerait jour à un nouveau modèle organisationnel plus démocratique et plus humain où le pouvoir est dorénavant partagé entre plusieurs individus. Le primat de l'homme serait alors remis en cause.

## Bibliographie

- Alami, M-H. 2001. « Femmes et processus de démocratisation. Etat des connaissances » *Femmes et démocratie*, Casablanca, Le Fennec :25-49.
- Aminata 1997. « Femme, changement et société » *Environnement africain* 10, (40), Dakar, 45-52.
- Bakenga S. 2013. « Séminaire de Socio-pathologie de la famille », texte inédit. UOB, DEA, Sociologie.
- Banque Mondiale. 2006. *Rapport mondial sur l'Équité et développement*. Washington DC.
- Bourdieu P. 1998. *La domination masculine*. Paris, Seuil.
- Bourguignon F. et Morrison C. 2002. «Inequality among World Citizens: 1820-1992» *American Economic Review*.
- Dieu-merci, C; Sara, K. 2015. «Défis et enjeux de la participation des femmes aux instances de prise de décisions en RDC ». *Revue de philosophie Isidore Bakandja*: Bukavu.
- Dieu-merci, C. 2014. « Femmes et enfants travailleurs à Bukavu ». Communication à la conférence sur l'humanisation des conditions de travail des groupes vulnérables à Bukavu, texte. Bukavu. Société de Missionnaire d'Afrique.
- Dramchi, S. 2009. *Comment concilier égalité des droits et lois inspirées de la Charia en Algérie?*. Sisyphé.
- Faure C. 1985. *La démocratie sans les femmes. Essai sur le libéralisme en France*, Paris : PUF.
- French, J.R.P. et Raven, B. 1968. The bases of social power. In D. Cartwright et A. Zander (Eds.). *Group dynamics: research and theory*. New York, Harper and Row.
- Friendan, 1960. *La femme mystifiée*, Paris :Offest-Aubin.
- Hafidha , C. 2004. *La participation politique des femmes arabes*. Série « Guides de

- formation »Editions de l'institut arabe des Droits de l'Homme : Tunis.
- Hernes, H. 1996. *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, éd. La Découverte.
- Lebras-Chopard, A. 1997. *Les femmes et la politique*, Paris : L'Harmattan, (Coll. « Logiques Politiques »).
- Michel, M. 1991. *Les femmes bantoues au XX<sup>e</sup> Siècle*, Liège, Masssez Machel Editeur.
- Ministère de la condition féminine et famille(RDC). 2005. « *Rapport de la réunion de consultation des femmes dans la région des Grands Lacs sur l'autonomisation des femmes du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2005*, inédit.
- Nathalie St-A et al. 2005. *Difficulté de concilier travail-famille : ses impacts sur la santé physique et mentale des familles québécoises*, Institut National de Santé publique :Québec.
- Newland, K. 1981. *Femmes et sociétés*, Paris, éd. Denoël.
- Ngoma-Binda, P ; Mandefu, Y et Moswa, M. 2010. *République Démocratique du Congo. Démocratie et participation à la vie politique : Une évaluation des premiers pas dans la 2<sup>ème</sup> République* : Open Society Foundations.
- ONUFEMME Antenne du Sud-Kivu. 2013. *Etats des lieux sur la participation de la femme dans la dynamique communautaire*, rapport-synthèse :Bukavu.
- Organisation Internationale du Travail. 2006. *Rapport mondial* : Genève.
- Pilo K. ; Balembo B. 2007. « Statut de la femme en Droit Congolais » *UJUVI* N° 17, Bunia.
- REFAMP. 2013. *Rapport global sur la consultation nationale entre les femmes politiques et la société civile* : Kinshasa.
- Réseau SOS-Torture et Synergie des Femmes pour les victimes des Violences Sexuelles. 2013. *Rapport sur les violences contre les femmes au Nord et Sud-Kivu* : Goma.
- Silvera, R, et al. 2004. *Articuler vie professionnelle et vie personnelle. Les expériences des projets Equal français entre 2001-2002* : Paris.
- Wolfe, B.1960. *Husbands and wives: the dynamics of married living*: New-York, Free Press.